



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20181018-18_09_31_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2018

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 18.09.31.06

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt - CAP FILIERES Approbation du cadre d'intervention du CAP VITICULTURE 3^{ème} génération Approbation d'une convention

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **17 octobre 2018** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

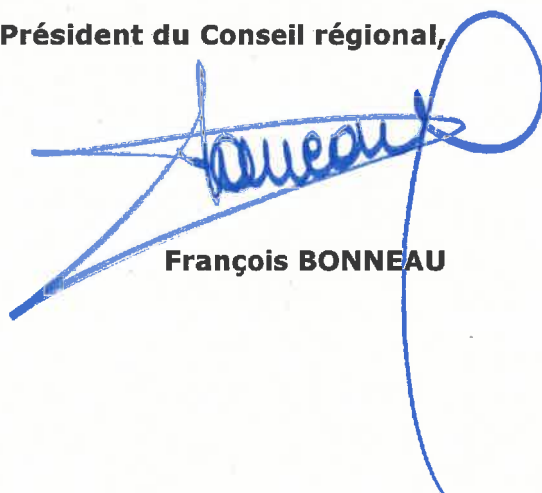
Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 05 octobre 2018 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

DECIDE

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions) et d'approuver la convention de mise en place du CAP VITICULTURE 3EME GENERATION (**annexe 1**) et le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B – enveloppe prévisionnelle de 2 505 425 € répartie entre les crédits de la politique agricole régionale (1 753 425 € sur le budget agriculture et 752 000 € sur le budget alimentation) et les crédits FEADER (612 450 €) sous réserve du vote des crédits).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 18 octobre 2018

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



**CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE VITICULTURE
3EME GENERATION
2018-2022**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 17 octobre 2018 (CPR n°18.09.31.06), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

Et

l'ARFV – Association Régionale Filière Vins Centre, Siret n°51338936100017, ayant son siège situé 11 Place du Château 41000 BLOIS 9, représenté par son Président, Monsieur François CHIDAINE,

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 18.08.31.03 du 14 septembre 2018 adoptant le programme relatif au CAP VITICULTURE 3EME GENERATION 2018-2022

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - Objet

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP VITICULTURE 3EME GENERATION» avec un apport méthodologique de la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire.

ARTICLE 2 – Rappel des enjeux de la filière

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Enjeu 1 : Renforcer la viabilité des entreprises
- Enjeu 2 : Rendre la filière attractive et placer l'humain au cœur des entreprises vitivinicoles
- Enjeu 3 : Favoriser la transmission des entreprises et l'installation des viticulteurs
- Enjeu 4 : Accompagner la filière dans la transition agro-écologique de la filière
- Enjeu 5 : Soutenir les compétences et les capacités de recherche et de développement

ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

ARTICLE 4 - Budget

La Région affecte une subvention globale maximum de **2 505 425 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (1 753 425 € sur le budget agriculture et 752 000 € sur le budget alimentation) et les crédits FEADER (612 450 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP VITICULTURE 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP VITICULTURE 3EME GENERATION

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements, de contrôle et de reversement seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

ARTICLE 6 - Durée du CAP VITICULTURE 3EME GENERATION

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 7 - Suivi du VITICULTURE 3EME GENERATION – Avenant

1. Compte rendu annuel

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, l'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du VITICULTURE 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP VITICULTURE 3EME GENERATION.

ARTICLE 9 - Information

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

L'Association Régionale Filière Vins Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP VITICULTURE 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

ARTICLE 10 – Litiges

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,
à Orléans, le 17 Octobre 2018

le Président du Conseil régional

Pour l'ARFV
Le Président

François BONNEAU

Francois CHIDAINE

Pour la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire
Le Président

Jean-Pierre LEVEILLARD

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.1 : « Pérenniser le vignoble »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le vignoble est confronté à de nombreux aléas qui remettent en cause sa pérennité : dépérissement de la vigne causé notamment par l'esca, les maladies du bois (mildiou...), les aléas climatiques (gel, grêle...).</p> <p>Par ailleurs, les producteurs bios disposent aujourd'hui de dérogations leur permettant d'utiliser des plants de vigne conventionnels. Cette dérogation devrait s'arrêter prochainement, il est donc nécessaire de l'anticiper.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Pérenniser le vignoble de la région.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déclinaison du Plan National Dépérissement du Vignoble (PNDV) à l'échelle régionale. <ul style="list-style-type: none"> - Réunions du groupe de travail constitué d'Interloire, de l'IFV et des Chambres d'agricultures (Centre-Val de Loire et Pays de la Loire). - Participation à des AAP nationaux en lien avec la thématique (AAP recherche PNDV, Projet Longvi...), offre de formation, matériel végétal - Publications sur le site dédié https://www.plan-deperissement-vigne.fr/ 2. Flavescence dorée : recherche d'une méthodologie d'observation par imagerie. 3. Amélioration de la qualité du matériel végétal : <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Diffusion et accompagnement des bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et validation d'une méthodologie pour décliner la démarche sur les cépages volontaires - Mise en place d'un groupe de travail avec les cépages volontaires - Soutien des recherches sur la diversité génétique et diffusion également de ces ressources dans le vignoble. 3.2 Anticipation de la fin de la dérogation pour la production de plants bios <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'échanges entre viticulteurs et pépiniéristes intéressés par la démarche pour lancer un groupe de travail - Participation et finalisation d'élaboration d'un cahier des charges <p>En fonction des résultats de ces deux premières étapes, une révision de cette action sera réalisée à mi-parcours pour poursuivre éventuellement sur la création d'une filière régionale de production de plants bios.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Réflexion prospective sur les aléas climatiques (PEI Climenvi) 5. Protection du vignoble contre le gel et la grêle (Voir Fiche A4)

	<p>6. Etude des autres systèmes pour faire face aux aléas (expertise des systèmes assurantiels, fiscalités des stocks, VCI...) dans le cadre du plan national viticole des EGA (Etat Généraux de l'Alimentation)</p> <p>7. Accompagnement financier du renouvellement du vignoble (voir Fiche A4)</p> <p>8. Etudes terroirs : Elaboration de référentiels cartographiques à grande échelle sur les facteurs environnementaux du terroir (géologie, pédologie, climatologie) pour nourrir la réflexion des opérateurs autour de la localisation du vignoble et des itinéraires techniques au niveau collectif et individuel dans le cadre de l'optimisation du potentiel de production et de l'adaptation au changement climatique.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	CEPS SICAVAC/ Biocentre
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le vignoble de la région. - Pérenniser la filière bio par la création de plants bios. <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des travaux de CEPS/SICAVAC - Cahier des charges de production de plants bio - Nombre d'hectares protégés contre le gel et la grêle
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1. IFV /Interloire</p> <p>3.1. CEPS/SICAVAC</p> <p>3.2. Biocentre / Loire Vin bio</p> <p>4. Chambres d'agriculture / VinOpôle</p>
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, interprofessions, Filière
9. Coût total estimé	<p>3.1. journée régionale (fiche E1) pour la communication des travaux</p> <p>3.1. extension de la démarche à d'autres cépages régionaux : 55 jours X 550 €/j = 30 250 €</p> <p>3.2. 15 jours d'animation (base 400€/j) : 6 000 €</p> <p>8. entre 120 € et 150 € /ha soit 400 000 € pour 2 appellations en prévision</p>
10. Aide Régionale	<p>3.1. journée régionale (fiche E1)</p> <p>3.1 : 5 000 € / an sur une durée de 2 ans maximum dans le cadre du cadre d'intervention « animation des actions collectives du cap » et dans le cadre du règlement « de minimis » soit 10 000 €</p> <p>3.2 : financement dans le cadre de la convention annuelle Biocentre /Conseil Régional</p>
11. Participation autres financeurs	ARFV / France Agrimer / Interprofessions

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.2 : « Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale »

1. Contexte et problématique de la filière	L'offre des vins du Val de Loire n'est pas structurée, elle n'est pas lisible pour le consommateur en tant que « Val de Loire ». Elle l'est pour certaines appellations mais pas dans une dimension Bassin.
2. Objectifs de la filière	Permettre aux ODG de définir leur stratégie de positionnement pour les pérenniser. Permettre aux viticulteurs de produire et de commercialiser leur gamme en assurant leur viabilité économique.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1-A destination des Indications Géographiques (IG)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un cadre commun d'analyse globale du positionnement stratégique « marchés ». - Appropriation de la démarche par les IG et adaptation du cadre aux spécificités de chacun. - Définition d'une stratégie de positionnement des IG dans une cohérence de bassin à l'aide d'outils à définir. <p>Dans le cas où une ODG souhaiterait construire une filière locale, elle devra avoir effectué au préalable l'analyse de positionnement stratégique.</p> <p>2. A destination des viticulteurs (mise en application du point précédent)_Evaluer la rentabilité actuelle de l'entreprise et évaluer les impacts d'un changement de pratique (outils de production / commercialisation/structuration du vignoble...)</p> <p>2.1 Elaboration d'un outil informatique et aide à l'appropriation par les viticulteurs (tutoriel, formation...)</p> <p>2.2 Réaliser une analyse « stratégie d'entreprise »</p> <p>3. Accompagner les viticulteurs dans l'amélioration de leur produit pour une création de valeur et en adéquation avec la stratégie de l'IG.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation et communication des modèles de production (production de raisin et vinification) - Suivis œnologiques - Cohérence des itinéraires techniques - ... <p>Ces audits devront ressortir des indicateurs consolidés et anonymés à l'usage des IG et des Interprofessions.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	IG / Viticulteurs / Chambres d'agriculture /Prestataire de l'audit
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies de positionnement des IG - Visibilité de la structuration de l'offre Val de Loire Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'IG inscrites dans la démarche - Nombre d'analyses d'entreprises réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ODG/CVVL/FAV(s)/ FUVVC/ Chambres d'agriculture
8. Partenariat	INTERLOIRE Commission Marché Economie Prospective et commission d'Interloire et BIVC
9. Coût total estimé	<p>1. 23 X 10 000 € = 230 000 €</p> <p>2.1. 3 jours d'animation à 550 €/j soit 1 650 €</p> <p>3. 600 x 2 j x 550 € soit 660 000 €</p> <p>+ le coût du conseil du Labo Chambre Agriculture 41 pour 120 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1. Aides pour les 23 IG dans le cadre « animation des actions collectives » 50% de 10 000 € de dépense éligible maximum soit 115 000 €</p> <p>2.1 50 % soit 825 €</p> <p>3. Aides dans le cadre « conseils aux exploitants agricoles et forestiers »</p> <p>50% de 660 000 € soit 330 000 €</p> <p>+ l'aide au conseil du Labo de la Chambre d'agriculture 41 : 96 000 € (80 % de 120 000 €, soit 24 000 €/an)</p>
11. Participation autres financeurs	<p>Syndicats viticoles</p> <p>Les vignerons</p> <p>2.2 France Agrimer dans le cadre des aides aux audits des caves particulières</p>

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.3 : «Accompagner les entreprises dans de nouveaux débouchés en misant sur la notoriété des vins du Val de Loire»

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La demande pour les vins ligériens hors de nos frontières a progressé significativement en 2016 en volume. La croissance de la valeur est supérieure à celle des quantités, démontrant la valorisation des vins du Val de Loire à l'export.</p> <p>Le Val de Loire dispose d'atouts touristiques majeurs autour de son fleuve, ce qui en fait un lieu incontournable de visite. La filière viticole est emblématique de ce territoire et participe à la mise en valeur des paysages et du patrimoine.</p> <p>Le vignoble régional est par ailleurs exemplaire en termes de développement de la viticulture biologique avec une part de surfaces en AB supérieure à la moyenne nationale.</p> <p>La filière doit s'appuyer sur ces atouts pour permettre aux viticulteurs de sécuriser leurs débouchés tant sur les plans internationaux, nationaux et locaux. Elle a un rôle majeur à jouer dans le rayonnement touristique régional.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Permettre aux viticulteurs de se positionner sur le marché « export » en dégageant de la marge.</p> <p>Accroître la notoriété et l'image de cette grande région viticole pour créer sur le terrain des conditions favorables à l'essor des entreprises.</p> <p>Valoriser la marque Vins du Val de Loire en présentant des actions complémentaires les unes des autres pour présenter la diversité de nos appellations.</p> <p>Simplifier la compréhension des consommateurs aux appellations en rendant l'offre Loire moins complexe et plus accessible,</p> <p>Présenter l'offre des vins du Val de Loire à partir d'éléments qui lui sont propres et spécifiques - pour pouvoir continuer à revendiquer notre origine française et nous valoriser - tout en nous démarquant des autres régions viticoles.</p> <p>Permettre aux viticulteurs de diversifier leur offre en assurant la rentabilité.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Développer l'export</p> <p><u>1-Soutien des programmes collectifs des interprofessions</u></p> <p>En fonction de la position actuelle des Vins du Val de Loire, des perspectives de développement à trois ans, et des budgets disponibles, les objectifs de communication diffèrent selon les destinations.</p> <p>Il s'agira de faciliter le référencement, les courants d'affaires et d'accroître les volumes en influant sur la consommation de nos clients actuels et potentiels. Ceci se réalisera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une stratégie offensive aux USA et au CANADA - une stratégie défensive sur nos marchés historiques européens : le Royaume Uni, La Belgique et l'Allemagne - une stratégie d'accompagnement en Australie et sur les destinations où le kit pédagogique a été développé. Cela passera par des manifestations où les professionnels sont représentés par des actions de formation type master class ou d'image type déjeuner de presse.

2- Accompagnement individuel des entreprises

- définition de la politique prix (voir fiche A.2 : analyse stratégique)
- participation à des salons pros en lien avec le programme collectif

Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions, potentiellement dans le cadre d'une filière locale.

Diversifier l'offre de commercialisation : l'œnotourisme

3- Professionnalisation (rentabilité) de l'accueil en cave pour encourager la vente directe et les circuits courts (continuité du travail en cours)

Veille sur les circuits de commercialisation innovants (internet...)

4- Soutien au programme collectif du BIVC. Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions.

Promotion du réseau « Vignobles et Découvertes » dans le Centre-Loire par Atout-France : Berry-Centre Loire et Sancerre-Pouilly-Giennois.

Animation des deux destinations par le BIVC en lien avec les acteurs du tourisme locaux (Offices de Tourisme, AD2T du Cher, CRT Centre-Val de Loire) :

- 4.1-Animation des deux destinations (réunions, information, formations)
- 4.2-Intégration et suivi des prestataires « Vignobles et Découvertes » dans la communication numérique et papier des Vignobles du Centre-Loire (Internet, réseaux sociaux, application smartphone, leaflet,...).
- 4.3-Promotion des vignobles et du réseau des Caves Touristiques du Centre-Loire et Vignobles et Découvertes auprès du grand public.
- 4.4-Réalisation d'audits qualité auprès des caves touristiques.

5- Soutien au programme collectif d'Interloire. Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions.

Animation du comité de pilotage œnotourisme en Val de Loire par Interloire en lien avec les acteurs du tourisme (CRT Centre-Val de Loire, ADT, Offices du Tourisme etc..).

Sur le périmètre d'InterLoire, dans le cadre d'un plan d'actions annuel mutualisé, le comité qui regroupe la filière viticole et les institutions du tourisme, veille à la cohérence globale des actions ligériennes autour de l'œnotourisme :

- 5.1-Animation du réseau des caves touristiques et audits
- 5.2-Organisation de deux temps forts en Val de Loire : Vignes Vins et Randos et Val de Loire Millésime
- 5.3-Appui sur tous les outils à notre disposition (Promotion, Événementiel, Relations Publiques, Relations Presse, Digital et Achat d'Espace).
- 5.4-Mise en place d'un observatoire économique de l'œnotourisme.

6- Accompagnement individuel : former les entreprises à la notion de diversification de l'offre.

7- Veille sur les nouveaux modes de commercialisation

	<p>Valoriser l'offre du vignoble & les appellations du Val de Loire</p> <p>8- Soutien des outils pédagogiques des interprofessions : production d'une carte du vignoble toutes AOP, d'un guide des appellations</p> <p>9- Développer des événements spécifiques aux vins bios : Salon à destination des professionnels « Levées de la Loire »</p> <p>Suite aux évolutions des missions d'Interloire, les partenariats avec les restaurateurs relèvent de la compétence des ODG et non plus des interprofessions. Par conséquent, cette thématique constituera un des axes des filières locales potentielles.</p> <p>10- Œnologie et nouveaux modes de commercialisation (Coop de France Centre) Animations pour améliorer la notoriété des vins de Loire (caveau, animation en GMS...) Amélioration de la visibilité des vins du Val de Loire sur le net : emploi d'une personne « net community ».</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Interloire, BIVC, viticulteurs</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de développer le marché export avec succès - Permettre aux entreprises de diversifier leur offre avec succès <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les interprofessions (compte-rendu d'activités) - Nombre d'entreprises accompagnées sur l'export et la diversification de l'offre - Nombre d'entreprises participant à des salons export - Nombre d'entreprises ayant développé un marché export - Nombre d'entreprises ayant développé une offre de diversification - Audience des sites internet, nombre de téléchargement des pages « Vignobles et Découvertes », retombées média, participation des prestataires aux actions des réseaux. - Réalisation du tutoriel
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2018-2022</p>
<p>7. Pilote de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>Interloire, BIVC, DEV'UP, Chambres d'agriculture, VEGEPOLYS</p>
<p>8. Partenariat</p>	<p>Office du tourisme, syndicats viticoles, Coop de France</p>
<p>9. Coût total estimé</p>	<p>1. 2 015 000 € (750 K€ pour les USA, 350 K€ pour le Royaume-Uni, 200 K€ pour la Belgique, 150 K€ pour le Canada et l'Australie, 100K€ pour l'Allemagne, 105 K€ pour les autres pays, 140 K€ pour les salons et 70K€ en divers)</p> <p>4 : total sur 2 ans 110 000 € (4.1 : 60 000 €, 4.2 : 10 000 €, 4.3 : 20 000 €, 4.4 : 20 000 €)</p> <p>5 : 2 160 000 € pour les 4 années, soit 540 K€ par an (5.1 : 22K€, 5.2- VVR : 280 K€, Millésime Loire : 135 K€, 5.3 : 103 K€)</p> <p>7: 4000 € (temps d'animation + stage au sein de VEGEPOLYS Centre-Val de Loire : prise en charge directe par ailleurs dans le</p>

	<p>cadre des missions de VEGEPOLYS auprès du Conseil régional)</p> <p>8 : carte des vignobles : 25 000 €, guide des appellations 15 000 €. Financement ok si Région PDL y va également</p> <p>9 : 4 Levées de la Loire : 16 000 € (pour mémoire)</p> <p>10 : financement par le CAP Asso ou par la Direction de l'Industrie</p>
<p>10. Aide Régionale</p>	<p><u>1- Export</u> 400 000 € (100 000 € par an). Les actions soutenues à la Région auront été validées au préalable par les instances de pilotage de ces programmes. Pour 2019, la Région accompagne financièrement l'opération French GourMay à hauteur de 30 000 € (répartis entre les lignes alimentation et agriculture : 15 000 € chacune).</p> <p>2- Aide à la participation de salons professionnels : DEV'UP avec son cadre d'intervention</p> <p><u>4, 5 - Promotion des vins et œnotourisme</u> Enveloppe de 352 000 € (88 000 € par an).</p> <p><u>Promotion des vins et Oenotourisme</u> - réalisation d'actions pour développer le réseau des caves labellisées et la mise en tourisme de ces caves; - réalisation d'outils de communication destinés à de multiples canaux.</p> <p><i>Sous réserve que le programme d'actions annuel réponde aux orientations des stratégies tourisme et alimentation.</i></p> <p><i>La marque ombrelle vins du « Val de Loire » sera soutenue notamment à l'international et auprès des restaurateurs.</i></p> <p><i>Une promotion dédiée aux vins issus de l'agriculture biologique fera partie du programme d'actions annuel.</i></p> <p><i>Des actions permettant une meilleure articulation de la promotion des vins avec les acteurs professionnels et institutionnels du tourisme, notamment les offices de tourisme, seront proposées dans le programme d'actions.</i></p> <p><i>Ce programme sera validé chaque année par la Vice-Présidente en charge de l'alimentation et du tourisme.</i></p> <p>- mise en place d'évènement : Vitiloire, Vignes Vins et Randos, pique-nique chez le vigneron, Bio t'y Foule...</p> <p><i>Application du nouveau cadre d'intervention régional sur les opérations de promotion du terroir et de la gastronomie. Ce programme sera validé chaque année par la Vice-Présidente en charge de l'alimentation.</i></p> <p>7- Financement dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS /Région</p>

	9- Financement dans le cadre de la convention annuelle Biocentre/Région Soit une enveloppe de 752 000 €
11. Participation autres financeurs	DEV'UP, VIVEA

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe A : Maintenir des capacités de production et la compétitivité des entreprises

Action A.4 : «Accompagner les investissements »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>L'accompagnement de la filière vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement est effectif depuis plusieurs années au travers de différents dispositifs existants (ferme DEPHY, GIEE , approche système ECOVITI...). Dans ce contexte les entreprises doivent s'adapter dans du matériel limitants les intrants et limitant également l'impact environnementale de l'activité.</p> <p>Suite au gel de 2016, une étude régionale sur la protection du vignoble de la région Centre Val de Loire a été menée par la Chambre d'Agriculture de l'Indre et Loire en collaboration avec les Chambres d'Agriculture du Loir et Cher, du Cher et du SICAVAC.</p> <p>Renforcée par les conséquences du gel de 2017, la volonté et la priorité de la filière viticole est de produire du vin en protégeant son vignoble contre les aléas gel et grêle.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Adapter son outil de production aux évolutions environnementales et sociétales, aux aléas climatiques.</p> <p>Etablir une approche collective pour aborder de façon plus optimum les démarches environnementales au service de tous.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aides à la structuration du vignoble (plantation, complantation, marcottage, greffage sur place, curtage) 2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales <ul style="list-style-type: none"> - Outils limitant les intrants phytosanitaires : système de traitement localisé sur le rang (cuve, rampe...), système d'injection directe de la matière active, système de confinement et récupération des excédents de bouillie, panneaux de récupération des bouillies,... matériel de précision, traitement face par face, kit de rinçage extérieur des cuves, automatisation de rinçage,.... - Outils de désherbage mécanique et de travail du sol entre les rangs et sur les rangs, de gestion des couverts végétaux et des engrais verts. - Outils de gestion des amendements : composteurs et épandeurs à fumier 3. Soutenir les investissements collectifs dans et hors CUMA notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles. (traitement des résidus) 4. Aides à l'implantation de haies (biodiversité et anti-dérive) 5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques <ul style="list-style-type: none"> - tours anti-gel, soufflerie à air chaud, matériel d'aspersion - Protection contre la grêle

	6. Accompagnement individuel aux diagnostics et aides financières aux certifications agro-environnementales (Terra Vitis, HVE, AB, Agriconfiance, ...)
4. Bénéficiaire de la subvention	Les entreprises viticoles / CUMA / syndicats viticoles, ADELFA
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Entreprises compétitives et pérennes Indicateurs de suivi : - Surfaces plantées, - Nombre d'entreprises soutenues - Nombre de certifications environnementales
6. Calendrier de mise en œuvre	2018/2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV
8. Partenariat	Terra Vitis Loire, Biocentre
9. Coût total estimé	<p>2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales : coût estimé à 300 000 € (30 dossiers x 10 000 €)</p> <p>3. Soutenir les investissements collectifs dans et hors CUMA, notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût des aires de lavages collectives : 4 à 300 000 € soit 1 200 000 € - coût du conseil et appui technique collectif à la mise en place des aires de lavage : 47 semaines X 2 j soit 94 jours à 800 € maxi soit 75 200 € <p>4. 21 € (coût du mètre linéaire) x 2 000 m = 42 000 €</p> <p>5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques : 5 528 000 € *Investissements individuels : 50 tours à 39 000 € et 10 700 €, soit 2 378 000 € *Investissements en CUMA : 50 tours à 39 000 €, soit 1 950 000 € * 100 ha d'aspersion à 12 000 €/ha, soit 1 200 000 €</p> <p>6. 105 entreprises accompagnées au diagnostic : 105x550 = 57 750 € Aide à la certification : 85x500 = 42 500 €</p>
10. Aide Régionale	<p><u>2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales</u></p> <p>* Outils de désherbage mécanique et de travail du sol : financement dans le cadre des CRST (Trame verte et bleue fiche 34).</p>

* Outils limitants les intrants phytosanitaires : Si les Agences de l'eau (AESN ou AELB) financent ces outils, ce financement serait privilégié. Dans le cas contraire, la Région financerait ces investissements.

1 seul dossier pour la durée du CAP (si financement Région)

- Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000€ et 10 000€ HT, la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :

Taux de base d'aide publique : **20%**

Bonifications :

+ 15 % pour les exploitations engagées en AB ou **+ 10%** pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité (AOC/IGP)

Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chaque CAP.

- Projet dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € avec un plafond de dépenses éligibles de 90 000 €

➤ **Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »** (en contrepartie du FEADER 2014-2020)

Pour les investissements productifs

- Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : **20%**
- Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) :
 - + 10%** pour les bénéficiaires prioritaires (JA ou exploitations engagées en AB ou dans un signe officiel de qualité (AOC/IGP)).
 - + 10%** pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants
 - + 10%** sur les territoires prioritaires au regard des enjeux de réduction d'intrants. (liste agence de l'eau)
- Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique) :
 - + 15 %** pour les projets collectifs portés par un GIEE.
 - + 10%** pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.

➤ **Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Viticulture**

- Taux d'aide publique : **20 %**

Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)

*Outils de gestion des amendements : composteurs et épandeurs à fumier

Eligible au Cap Filière en investissement individuel :

- taux d'aide public : 20%

Enveloppe région estimée à **30 000 €**

7. Soutenir les investissements collectifs notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles dans ou hors PCAE

Aides au conseil et à l'appui technique : 50 % de 75 200 € soit **37 600 €**

8. Aides à l'implantation de haies :

Aide CRST Via la fiche 34 de la Trame Verte et Bleue

5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques

* 2 dossiers maximum sur la durée du CAP

* pas de plafond de dépenses éligibles

* projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €

* investissements éligibles :

- Système de protection contre la grêle
- Protection contre le gel : tours antigel, convecteurs à air chaud (de type Frostguard), protection par aspersion

La Région ne financera pas la protection par aspersion. Dans le cas où certaines collectivités souhaiteraient le faire, elles pourront venir en co-financement du FEADER.

➤ **Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.51 « Anticipation des risques »** (en contrepartie du FEADER 2014-2020)

- Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €
- Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : **20%**
- Majoration du taux de base :
 - + **15 %** pour les projets collectifs (projet porté par des CUMA ou des GIEE)
 - + **10 %** pour les projets innovants :
 - ➔ tout autre nouveau système de protection issu de l'expérimentation dans une station d'expérimentation (Institut Français de la Vigne pour la viticulture)) et / ou qui sera validé par le comité régional de filière.

Montant maximal subventionnable limité à 35 000€ /tour pour les investissements en CUMA

➤ **Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Viticulture**

- Taux d'aide publique : 20 %

Enveloppe région estimée à **544 050 €**

9. Aide au diagnostic et à la certification :

Prise en charge de 50 % de l'accompagnement au diagnostic = **28 875 €**

	<p>Prise en charge de 80% du coût de la certification si celle-ci répond à l'amélioration des pratiques environnementales (HVE) sinon 60% du coût de la certification plafonné à 500 € = 34 000 €</p> <p>NB : aide à la certification agriculture biologique via le dispositif régional d'aide à la certification AB hors CAP.</p>
11. Participation autres financeurs	<p>1. aide à la restructuration du vignoble France Agrimer</p> <p>4. Etat/ Conseils départementaux</p>

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.1 : «Communiquer positivement sur l'attractivité du territoire, la filière viticole et ses métiers»

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La Région Centre-Val de Loire est un bassin historique de production de vins dispose d'un savoir-faire et d'une structuration de filière performante. On constate que les métiers, les débouchés et les perspectives d'évolution sont méconnus et n'attirent pas de futurs salariés ou repreneurs (offres non pourvues).</p> <p>Même des candidats intéressés par la filière ne se tournent pas spontanément vers la région Centre-Val de Loire pour venir y travailler.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Encourager les chefs d'exploitation à porter un discours attractif</p> <p>Donner une image positive de la filière dans toute la société</p> <p>Attirer des candidats vers les métiers de la viticulture afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.</p> <p>Rendre attractif le métier dans le territoire pour de potentiels actifs viticoles et leur famille.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Création d'un argumentaire et d'un support de communication</p> <p>Valoriser la filière viticole et ses organisations professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Elaboration d'un Guide institutionnel de la filière du Val de Loire 2. Elaboration d'un Guide économique de la filière du Val de Loire 3. Rédaction d'un argumentaire positif 4. Définition et réalisation et d'un support (vidéo...) et d'un plan de diffusion <p>Le point 3 et 4 sera réalisé avec un attaché de presse ou une agence de communication (a caler)</p> <p>Diffusion de cet argumentaire (notamment sur le Web)</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Intervention dans les collèges et lycées : Programme de formation des interprofessions « les chemins de la vigne » à destination des collèges (production Vin&Société) 6. Organiser la participation à des forums d'orientation des post-bacs, forum job en collaboration avec les chambres d'agriculture, l'AREFA et l'APECITA... 7. Organisation de visites d'entreprises et de caves coopératives aux établissements scolaires et de formations d'orientation, aux conseillers de SRPO (service régional pour l'orientation) ou de CEP (conseil en évolution professionnel). 8. Promouvoir les métiers de la production viticole dans l'ensemble de la société par des temps d'échanges et de rencontres entre les vignerons et le grand public (Ferm'expo...)

	9. Constitution d'un réseau d'ambassadeurs métiers/terroirs CVL et témoignages
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV / Interprofessions / Vignerons Indépendants/Coop de France
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité de la filière - Augmentation du nombre de réponses aux offres d'emploi en adéquation avec les besoins. - Augmentation du nombre de personnes en formation continue (découverte, insertion professionnalisation) et en apprentissage. <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argumentaire et support de diffusion - Nombre d'interventions dans les collèges et lycées ou centres - Nombre de visites d'entreprises proposées - Nombre de personnes sensibilisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1 et 2 : Interprofessions 6 et 7 : lycées viticoles 3, 4 et constitution du réseau ARFV / FAV/ FUVC 8. Vignerons Indépendants, Coop de France
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture, Apecita, Arefa, lycées et CFA et CFPPA, Pôle Emploi, Maisons de l'Emploi, Terra Vitis Loire , Biocentre, Syndicats de Métier, VEGEPOLYS , Coop de France
9. Coût total estimé	1 : 8 000 € 2 : 10 000 € (incluant le coût d'un stagiaire) 3 et 4 : prestation de 6 000 € 8. 8 000 € / an soit 32 000 € pour la durée du CAP 9. Constitution du réseau d'ambassadeur : 3 j à 550 € soit 1 650 €
10. Aide Régionale	1 : 4 000 € 2 : 5 000 € 3 et 4 : 3 000 € 8. 4000 € / an soit 16 000 € pour la durée du CAP 9. Constitution d'un réseau d'ambassadeur : 825 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.2 : «Gérer la ressource Humaine»

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Dans le contexte actuel et au vu des évolutions, les chefs d'entreprise doivent être polyvalents et détenir de nombreuses compétences. Ils sont amenés à savoir faire des choix stratégiques et à s'entourer. Faire les bons choix en terme de gestion du personnel et de management, avec le fort besoin de simplifier la gestion administrative. La filière viticulture recèle de nombreux emplois, mais le nombre de postes ne sont pas pourvus ou difficilement. Les chefs d'entreprise sont confrontés à des difficultés de recrutement. Manque de vivier de main d'œuvre préparée, que ce soit pour des postes en saisonniers ou en CDI, notamment au vignoble.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Mieux comprendre les enjeux des salariés dans la filière viticole et favoriser l'adéquation avec les attentes des employeurs pour rendre la filière attractive et pérenniser l'activité vitivinicole.</p> <p>Faciliter le recrutement, le management et la gestion de la main d'œuvre au sein des entreprises viticoles en évolution.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Accompagner le vigneron dans les ressources humaines</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement et communication sur les dispositifs RH existants 2. Recensement des bonnes pratiques 3. Accompagnement individuel RH <p>Favoriser la locomotion des candidats salariés</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Réalisation d'un état des lieux de ce qui existe dans les autres filières 5. Mise en place d'un plan d'actions en fonction des résultats <p>Redonner de la perspective au métier de salarié</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. « Les assises de l'emploi en viticulture » <p>Organisation d'une rencontre départementale de salariés (avec des ateliers d'échanges) sur leur vision du métier (technique, rémunération, leurs besoins, leurs ressentis)</p> <p>Organisation d'une rencontre départementale des employeurs sur les mêmes thématiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Réflexion sur les suites à donner 8. Evolution de formations si nécessaires <p>Réfléchir à l'externalisation de la gestion des salariés saisonniers</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Réalisation d'un état des lieux pour comprendre le manque d'intérêt des agences d'intérim du secteur tertiaire à travailler avec la filière 10. Recensement des groupements d'employeur (intra et inter-filière) et leur mode de fonctionnement (localisation, coût, production...) 11. Réponse à la problématique par la mise en place de GE ou la collaboration avec des agences d'intérim, inter filières <p>Soutien aux démarches de valorisation des métiers (compagnons du devoir, concours de taille ...) et encourager la revalorisation des salaires</p>

	<p>Réformer la convention collective (nationale)</p> <p>Lobbying auprès des pouvoirs publics pour les sensibiliser à cette problématique</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambre d'agriculture 37, Terra Vitis, ARFV
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'emploi de salariés compétents et motivés - Sensibiliser les viticulteurs à la RH <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnement RH réalisé - Tenue des assises de l'emploi en viticulture - Livrable du stagiaire sur la gestion des salariés saisonniers
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1,4 et 5 : Chambre d'agriculture 37</p> <p>2 : Terra Vitis (fiche progrès) et VIF (fiches compétitivité)</p> <p>6 : ARFV et Groupe formation et économie du vignoble du VinOpôle</p> <p>7 : Chambres d'agriculture, groupe formation du VinOpôle</p> <p>8, 9 et 10 : Chambre d'agriculture 37</p> <p>11 : FAV/FUVC, ODG</p>
8. Partenariat	Terra Vitis Loire, VinOpôle, MSA, AREFA, chambres d'Agriculture, Géhodes
9. Coût total estimé	<p>1, 4, 5, 8, 9 et 10 : 2 Stagiaires 6 mois (salaire/charge et frais de déplacement) 6 000 €</p> <p>2 : 20j à 400 €/j = 8 000 €</p> <p>6 : 3 journées soit 9 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1, 4, 5, 8, 9 et 10 : 50% soit 3 000 €</p> <p>2 : 50 %, soit 4 000 €</p> <p>6 : aide dans le cadre de « Communication des actions du CAP » 50 % soit 4 500 €</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.3 : «Trouver et accompagner les futurs installés»

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le diagnostic indique un nombre de producteurs en région Centre Val de Loire de 1 472 en 2015. La répartition par tranche d'âge montre que près de la moitié des exploitants (49%) ont 50 ans et plus. Les premières tranches d'âge montrent un déficit des jeunes viticulteurs : 23% des viticulteurs ont moins de 40 ans soit 338 en tout. Ceci traduit la difficulté à renouveler la profession</p> <p>Le diagnostic de la filière a mis en évidence la nécessité de renouveler les générations pour assurer sa pérennité. Le profil sociologique des candidats à l'installation évolue : on constate une augmentation des installations hors-cadre familiaux et des investisseurs extérieurs. Certains font part d'un sentiment d'isolement une fois installés et souhaitent être accompagnés par un pair.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Trouver des candidats à la reprise au sein et hors secteur viticole, voire hors agriculture. Accompagner les nouveaux installés post-installation.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Prospecter de nouveaux candidats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etude du vivier de candidats 2. Définition des cibles puis création d'argumentaires adaptés et de supports de publicité 3. Tenue d'un stand sur un salon au SIVAL (Angers) et/ou salon de l'entreprise (Paris) <p>Accompagner les futurs et nouveaux installés</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Recensement et centralisation 2 fois/an des nouveaux installés par l'ARV/FAV/FUVC (données fournies par les ODG, PAI... 5. Analyse critique des différents schémas d'installation (pluri-activités, GAEC...) et élaboration d'une fiche de comparaison 6. Réflexions sur l'opportunité d'espaces tests pour la phase transitoire de pré-installation en viticulture <ul style="list-style-type: none"> - Recensement de ce qui se fait dans les autres régions pour la viticulture - recensement de ce qui se fait dans notre région pour les autres filières - Analyser la faisabilité juridique - Analyse de l'opportunité pour la viticulture - Recherche de site pour la mise en place : dans un lycée, chez un cédant ou en cave coopérative. <p>En fonction des résultats des étapes ci-dessous, le comité de filière décidera de l'opportunité de la mise en place de ces espaces.</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Accueil des nouveaux installés pour présentation à l'ensemble des adhérents de l'ODG. 8. Constitution d'un réseau de référents <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier des charges des missions des référents professionnels (missions, termes de la collaboration, thématiques d'accompagnement...) - Liste de référents à établir par les ODG

	<p>9. Elaboration d'un kit de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu du kit <p>10. Guido projet du CAP'installation : accompagnement au montage d'un projet Suivi projet post-installation : accompagnement sur les 4 premières années d'activité avec 2 niveaux de suivi Financement dans le cadre du CAP'installation</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV, Chambres d'agriculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de candidats - Augmentation du nombre d'installations en viticulture <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats inscrits au PAI et RDI - Nombre d'installations
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1, 2, 3, 5, 10 : CRA-CVL et Chambres d'agriculture 4 ARFV/ FAV/ FUVVC/ODG 6 CRA-CVL 7,8,9 : ARFV/ FUVVC/ FAV/ ODG 10 : CRA-CVL</p>
8. Partenariat	Caves coopératives, interprofessions
9. Coût total estimé	<p>1 et 2 : stagiaire pendant 6 mois : 6 000 € et temps d'encadrement : 20 jours à 550 €/j, soit 17 000 €.</p> <p>3 : tenue d'un stand au SIVAL et/ou salon de l'entreprise à Paris 20 jours CAs (installation/transmission et conseillers viticulture) x 550€ = 11 000 €</p> <p>CRACVL= 5 jours x 550€ = 2 750 € impression plaquette, poster ... : 4 000 €</p> <p>6 : stagiaire pendant 6 mois : 6 000 € et temps d'encadrement : 20 jours à 550 €/j, soit 17 000 €.</p> <p>8 : 5 jours d'animation à 550 €/j = 2 750 € 9 : 5 jours d'animation à 550 €/j = 2 750 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1 et 2 : 8 500 €</p> <p>3. 50 % de (11 000 + 4 000) : 7 500 €. Le temps CRA-CVL est pris en charge dans le cadre de la convention annuelle CRA-CVL/CR</p> <p>6. 8 500 € 8 : 1 375 € 9 : 1 375 €</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.4 : «Accompagner les chefs d'entreprise dans leur transmission»

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>Le diagnostic de la filière indique que la problématique de transmissions est de plus en plus présente et à prendre en compte afin d'assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p>Mais, cette phase de l'entreprise n'est pas facile à aborder et reste taboue pour beaucoup de viticulteurs.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprise au cours de leur carrière (professionnels à 5-10 ans de la retraite) par un conseil qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.</p> <p>Aider les viticulteurs à préparer la transmission de leur entreprise.</p> <p>Définir des schémas de transmission pour les entreprises</p> <p>Faciliter les transmissions.</p> <p>Favoriser le nombre et la diversité des metteurs en marché</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>1- Réalisation d'entretiens transmissibilité</p> <p>Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprises ou de production et de transmission.</p> <p>- <u>1^{ère} visite</u> et réalisation d'une synthèse par le <u>binôme de conseillers</u> : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission (1 journée x2 = temps en entreprise et temps de préparation et de synthèse)</p> <ul style="list-style-type: none"> • constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions... <p>- Compte-rendu et échanges en binôme sur le plan d'actions (1/2 journée x 2)</p> <p>- <u>2^{ème} visite</u> (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • échange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner. <p>- <u>Suivi de mise</u> en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u></p> <p>- <u>3^{ème} visite</u> ou contact (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bilan, vérification de la mise en place du plan d'action, point sur l'avancement des démarches. <p>Soit 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour conseiller d'entreprise et/ou production.</p> <p>L'intervention du conseiller entreprises /production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin.</p> <p>2- Etat des lieux des schémas de transmission auprès des chambres consulaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • réunion d'échanges avec les CCI et CMA sur les dispositifs qu'ils utilisent pour accompagner les entreprises de leur secteur dans leur transmission. • synthèse des dispositifs transposables à la viticulture s'il en existe

	<p>3- Réalisation d'une boîte à outils de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • travail en cours • diffusion de ces outils <p>4- Réflexion sur le foncier lors des cessions d'activité Relais d'information sur les démarches alternatives d'acquisition et de portage de foncier</p> <p>Améliorer la communication des transactions de foncier et d'achat d'exploitations (notification SAFER / mandat SAFER) à l'ensemble des vignerons par l'intermédiaire des fédérations viticoles (FAV 37, FAV 41 et FUVC) et aux organismes les accompagnant (point accueil transmission, répertoire départ/installation ...)</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	1, 2, 3 : Chambres d'agriculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de transmission d'entreprises viticoles - Maintien cohérent du nombre d'exploitation <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'accompagnements réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2019-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1, 2, 3 : Chambres d'agriculture 4 : ARFV
8. Partenariat	Filière
9. Coût total estimé	<p>1- 30 entretiens à 3.5 j X 550 € soit 57 750 €</p> <p>2- 10 jours à 550 € soit 5 500 €</p> <p>3 – Réalisation d'outils de communication : 5 jours à 550 €/j = 1 100 € et 1 000 € de prestations</p>
10. Aide Régionale	<p>1 : 50 % 28 875 €</p> <p>2 : 2 750 €</p> <p>3 : Pour mémoire, dans le cadre de la convention annuelle CRA-CVL/Région</p> <p>4 : Dans le cadre de la convention annuelle d'animation ARFV/région</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022) Axe C : Accompagner la filière dans la transition agro-écologique	
Action C.1 : « Accompagner les viticulteurs aux changements de pratiques »	
1. Contexte et problématique de la filière	La viticulture durable, qui incite à des pratiques agricoles raisonnées, a pour finalité d'assurer la pérennité du vignoble et un revenu à l'agriculteur par une production régulière et de qualité, tout en préservant l'environnement et l'homme.
2. Objectifs de la filière	Concilier le développement économique de la filière et le développement durable
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Encourager l'innovation : Evolution des pratiques individuelles et/ou collectives ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un observatoire de la viticulture durable pour permettre au viticulteur de se situer localement et à la filière de se situer collectivement 2. Transfert d'information technique : Diffusion des outils existants et des résultats d'expérimentations (ex Techniloire, CA,...) 3. Formation des vignerons et des salariés sur les thématiques d'évolution des pratiques. 4. Aides aux coûts des diagnostics et certification (voir fiche A4) 5. Aides aux investissements matériels pour favoriser le changement de pratique (voir fiche A4) 6. Améliorer la diffusion des offres de formation via les Syndicats viticoles /VinOpôle... <p>Favoriser le dialogue intra filière et Interfilière</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Organiser un séminaire des élus responsables des structures de la filière (fédérations, ODG, CA, VinOpôle...) pour présenter toutes les démarches environnementales. Recenser leurs manières et leur volonté de communiquer au sein de leur structure. 8. Communiquer à l'ensemble de la filière les éléments du point 1 de cette action.
4. Bénéficiaire de la subvention	7 : VinOpôle
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des pratiques vers le développement durable <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles certifications environnementales - nombres d'investissements pour le changement de pratiques.
6. Calendrier de mise en œuvre	2018/2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1 : CRVD/Interprofessions</p> <p>2 : interprofessions / chambres d'agriculture / VinOpôle</p> <p>3 : chambres d'agriculture, groupe formation et viticulture durable du VinOpôle.</p> <p>6 : Chambres d'agriculture, Syndicats viticoles, VinOpôle</p> <p>7 et 8 : groupe viticulture durable du VinOpôle</p>

8. Partenariat	Terra Vitis Loire, Techniloire, VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	7 et 8: journée régionale (voir fiche E1)
10. Aide Régionale	7 et 8 : journée régionale (fiche E1)
11. Participation autres financeurs	Pour mémoire : Diagnostic Agro Ecologie ACTA du gouvernement http://agriculture.gouv.fr/le-diagnostic-agro-ecologique-de-votre-exploitation-en-ligne

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe C : Accompagner la filière dans la transition agro-écologique

Action C.2 : « Communiquer sur l'évolution des pratiques agro-environnementales »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La filière viticole connaît une mutation des pratiques vers la viticulture durable. Ce changement s'accélère avec la mise en place de mesures issues des Etats Généraux de l'Alimentation.</p> <p>Cette évolution implique un changement dans les mentalités et dans les méthodes de travail.</p> <p>Sous l'impulsion du CNIV, les Interprofessions ont créé un Centre de Ressources – Viticulture Durable (CRVD) dont la vocation est de rassembler les différents acteurs de la filière viticole à l'échelle du bassin (Interprofessions, CVVL, UML, chambres, IFV, loirevinbio) afin de faire savoir les progrès de la filière en matière de Développement Durable.</p> <p>Cette mission viticulture durable, à partir d'un recensement des pratiques existantes, doit s'amplifier à l'avenir au sein des interprofessions par la mise en place d'un plan filière issues des EGA, avec des engagements en faveur de l'environnement à l'échelle du bassin.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Expliquer les bonnes pratiques en termes de respect de l'environnement Savoir communiquer sur ce qui est fait et pourquoi Anticiper et gérer les éventuels conflits avec les riverains</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Rédiger un argumentaire et communiquer auprès des pouvoirs publics locaux et de la société de proximité</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recensement des pratiques et des réalisations concrètes 2. Elaborer des fiches progrès (témoignage /portrait) 3. Rédaction de plaquette économique et environnementale <p>Former les professionnels (référents) à la prise de parole pour faire valoir les progrès</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Communication auprès des vignerons 5. Organiser des rencontres avec les mairies et les riverains 6. Identifier des médiateurs en cas de besoin <p>Valoriser les paysages et la biodiversité</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Recenser et communiquer les guides existants 8. Favoriser l'implantation des haies en favorisant les actions collectives (voir fiche A4)
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>2. CRVD /Interprofessions</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Perception des progrès de la filière par la société <p>Indicateurs de suivi : réalisation d'un argumentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels référents - Communication des guides sur la paysage et biodiversité
<p>6. Calendrier de mise en œuvre</p>	<p>2018/2022</p>

7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1 : CRVD 2 : CRVD 3 : CRVD 4 : CRVD /Interprofession 5 et 6 : FAV/FUVC/ODG 7 : IFV 8 : les vignerons
8. Partenariat	Terra Vitis Loire / VinOpôle / Bio Centre
9. Coût total estimé	4. 10 000 €
10. Aide Régionale	4. 5 000 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe D : Accompagner la filière dans les transitions par la recherche et l'expérimentation

Action D.1 : « Pérenniser le VinOpôle »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>S'appuyer sur les compétences existantes en termes de recherche (fondamentale et appliquée) de développement et de formation (initiale et continue) et contribuer à développer des thématiques innovantes, telles sont les ambitions actuelles du VinOpôle.</p> <p>Depuis la genèse du projet en 2009, un long chemin a été parcouru et c'est dorénavant un bâtiment, inauguré en 2013, et une structuration juridique sous forme d'association qui compose le VinOpôle. Le Comité de Pilotage, organisé chaque année et regroupant les 26 partenaires, est dorénavant remplacé par une Assemblée Générale, suite à la structuration du VinOpôle en association Loi 1901. L'organisation est revue autour d'un bureau, constitué de 4 membres fondateurs et 3 autres partenaires. L'essentiel de l'activité des trois dernières années a été concentré sur l'organisation du réseau de partenaires et le développement du travail collaboratif, ainsi que sur la communication.</p> <p>Le réseau VinOpôle est récent. La structure doit gagner en sécurité financière.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>L'objectif du réseau est de :</p> <p>Favoriser l'émergence d'actions concertées en apportant une meilleure connaissance de la filière et de ses enjeux afin de développer des outils pouvant bénéficier directement aux professionnels du vin.</p> <p>Favoriser l'innovation en impliquant l'ensemble de la filière régionale sur les plans techniques, économiques et pédagogique.</p> <p>Favoriser la concertation par l'émergence de projets collaboratifs entre les professionnels et les organismes scientifiques et techniques.</p>
<p>3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>L'aide au fonctionnement et à l'animation du VinOpôle est un point essentiel à l'évolution du réseau. Le VinOpôle est constitué de groupes de travail dont les thématiques s'articulent autour de trois grands axes d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Viticulture durable * Vins terroirs et patrimoine * Economie du vignoble <p>A ces axes s'ajoute un groupe de travail transversal porté sur l'aspect formations.</p> <p>Le VinOpôle est dirigé par un Président accompagné d'un directeur qui ont la responsabilité de la bonne conduite par le réseau des missions du pôle de compétence.</p>
<p>4. Bénéficiaire de la subvention</p>	<p>VinOpôle</p>
<p>5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi</p>	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel du VinOpôle <p>Indicateurs de suivi :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions pour chacun des groupes - Evolution du nombre d'adhérents
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VinOpôle
8. Partenariat	ARFV, Chambre agriculture, universités, centres de gestion, banques , VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	
10. Aide Régionale	En 2018, l'accompagnement du VINOPOLE (direction et animation des groupes) se fera hors du CAP à travers un programme innovation/expérimentation.
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe D : Accompagner la filière dans les transitions par la recherche et l'expérimentation

Action D.2 : « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et développement »

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La recherche, l'expérimentation, le développement sont des outils indispensables à l'adaptation du vignoble aux exigences de qualité réclamées par les marchés. En Région Centre Val de Loire, la profession bénéficie de la présence forte d'organismes techniques (Institut Français de la Vigne et du Vin, SICAVAC, Chambres d'Agriculture, Lycées viticoles) et également du soutien de la recherche en amont avec l'Université de Tours et d'Orléans.</p> <p>Le tout mis en réseau par le VinOpôle.</p>
<p>2. Objectif de la filière</p>	<p>Compte tenu des nombreuses évolutions auxquelles est confrontée la viticulture, tant sur le plan technique que sur les modes de consommations et les attentes en termes de qualité de produit et du respect environnemental, le développement de programmes d'expérimentations apparaît essentiel pour la filière régionale.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>Les thématiques d'actions de recherche et d'expérimentation seront proposées par les organismes du réseau VinOpôle et validées par les professionnels. L'ensemble des actions sera présenté au conseil technique de bassin pour être priorisé.</p> <p>Les axes d'études prioritaires de la filière sont en lien avec les thématiques abordées dans les groupes de travail du VinOpôle. La liste ci-dessous non exhaustive pourra être complétée durant le développement du cap 3^{ème} génération.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration et gestion du potentiel de production ; • Diminution des intrants, notamment des produits phytosanitaires ; • Adaptation aux changements climatiques (contraintes hydriques et thermiques, bioagresseurs etc.), règlementaires et sociétaux ; • Adaptation des produits aux marchés. • ... <p><u>Le projet VITIFUTUR</u></p> <p>En réponse aux défis agroécologiques, le projet VITIFUTUR vise à une reconception globale de l'itinéraire viticole dès la plantation pour créer un nouveau vignoble résilient pour faire face aux changements futurs.</p> <p>VITIFUTUR permettra de préparer l'avenir du vignoble ligérien sur deux lieux complémentaires dans leur configuration. L'un axé sur les techniques et les outils les plus innovants à Amboise et l'autre axé sur des aménagements paysagers et les pratiques agroécologiques à l'échelle d'un territoire à Vendôme. Ce projet entre parfaitement dans les axes d'études prioritaires de la filière.</p>

	<p>La recherche expérimentation est un outil à disposition de l'ensemble du plan d'action du Cap filière 3ème génération et les actions techniques proposées peuvent apporter une contribution spécifique pour chaque thématique abordée dans le programme d'actions.</p> <p>La mesure 1.2 du plan de développement rural encourage le transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations des acteurs de la filière viticole.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Organismes de recherche et d'expérimentation
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques à l'évolution des contextes <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'expérimentations mise en œuvre en région centre Val de Loire
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	IFV Val de Loire
8. Partenariat	Chambres d'agriculture départementales, IFV Amboise, VinOpôle, VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	Expérimentation : 1 600 000 € Transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations : 48 000 €
10. Aide Régionale	400 000 € (dont 9 600 € pour les opérations de transfert)
11. Participation autres financeurs	Interloire, France Agrimer FEADER : enveloppe estimée de 38 400 €

CAP Viticulture 3G (17/10/2018 – 16/10/2022)

Axe E : Communiquer et informer

Action E.1 : « Piloter et communiquer sur le projet de territoire »

1. Contexte et problématique de la filière	Permettre à l'ARFV de coordonner le programme d'actions régional viticulture arrêté pour décliner la politique du CAP'filière. Les chefs d'entreprise n'ont pas tous connaissance du dispositif CAP'filière et des actions inscrites dans le projet.
2. Objectifs de la filière	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Pilotage du projet La mise en œuvre du CAP'Filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs - préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels - informer sur le projet et son avancement - recueillir les besoins - évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours) - animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.) <p>Communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Signature du CAP et outils de communication (plaquette, kakémonos...) 2- Journées régionales (transmission, diffusion CES/SICAVAC, séminaires de présentation des démarches environnementales auprès des élus de la filière)
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avancement des actions du projet - Réalisation des actions - Nombre de personnes destinataires de l'information <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion - signature du CAP 3G
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV
8. Partenariat	Ensemble des intervenants de la filière
9. Coût total estimé	<p>Pilotage du projet 23 300 € /an soit 93 200 € sur 4 ans.</p> <p>Communication</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Signature du CAP : 4 000 €

	<p>2- Outils de communication : (plaquette de lancement du CAP, kakémonos, jupe de table, oriflamme) : 3 000 €</p> <p>3- Journées régionales annuelles : 4 journées soit 32 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>Pilotage du projet : 80 % de 93 200 € = 74 560 € (pour mémoire aide animation des filières)</p> <p>Communication</p> <p>1- Prise en charge de 100% des dépenses externes plafonnées à 4 000 € pour la journée</p> <p>2- Outils de communication : 1 500 €</p> <p>3- Journée régionale : 50% soit 16 000 €</p>
11. Participation autres financeurs	

BUDGET PREVISIONNEL CAP VITICULTURE 3^{ème} génération

Maquette financière CAP'filère Viticulture 3G																
LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	REGION	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Invest	3. Conseils	4.Expé	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres	
AXE A : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION ET LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES																
Action A.1 - Pérenniser le vignoble de la région	Pérenniser le vignoble de la région	3.1 CEPS/SICAVAC	30 250	Aide à l'extension	10 000 €			10 000 €								
		3.2 Biocentre	6 000 €	Temps d'animation	0 €											
		8. ODG	400 000 €	Aide aux étude terroir	0 €											
			436 250 €	Total demande Région	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Action A.2 - Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale	Permettre aux ODG de définir leur stratégie de positionnement pour les pérenniser. Permettre aux viticulteurs de produire et de commercialiser leur gamme en assurant leur viabilité économique.	ODG/CVVL/FAV/FUVC/CA	230 000 €	1- A destination des IG aide à la définition de la stratégie de positionnement	115 000 €			115 000 €								
		CA	1 650 €	2- A destinations des Viticulteurs aide à l'élaboration	825 €										825 €	
		ODG/CVVL/FAV/FUVC/CA	660 000 €	3- Accompagnements des viticulteurs aides aux conseils techniques	330 000 €						330 000 €					
		CA 41	120 000 €	aides aux conseils techniques	96 000 €						96 000 €					
			1 011 650 €	Total demande Région	541 825 €	0 €	0 €	115 000 €	0 €	426 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	825 €	
Action A.3 - Accompagner les entreprises dans de nouveaux débouchés	Permettre aux viticulteurs de se positionner sur le marché « export » en dégageant de la marge. Permettre aux viticulteurs de diversifier leur offre en assurant la rentabilité.	interloire/ BIVC		Développer l'export												
			2 015 000 €	1. Soutien des programmes collectifs des interpros	400 000 €										400 000 €	
			0 €	2. Accompagnement individuel des entreprises	0 €											
		BIVC	60 000 €	Promotion des vins du Val de Loire, œnotourisme et promotion grand public -actions pour développer le réseau des caves labellisées et la mise en tourisme de ces caves - réalisation d'outils de communication destinés à de multiples canaux - mise en place d'évènements : Vignes, Vins et Randos, pique-nique chez le vigneron...	352 000 €											
			10 000 €													
			20 000 €													
			20 000 €													
		Interloire	88 000 €													
			1 660 000 €													
			412 000 €													
VEGPOLYS	4 000 €	7. aide à l'animation + stage	0 €													
Interloire	40 000 €	Valoriser l'offre du vignoble et les IG du Val de Loire Création d'une carte des vignobles et d'un guide														
Bio Centre	16 000 €		0 €													
			4 345 000 €	Total demande Région	752 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	752 000 €	
Action A.4 - Accompagner les investissements	Adapter son outil de production aux évolutions environnementales et sociétales et aux aléas climatiques. Etablir une approche collective pour aborder de façon plus optimum les démarches environnementales au service de tous.	ARFV	300 000 €	aide aux investissements	30 000 €	30 000 €			30 000 €							
			1 200 000 €	3. Soutenir les investissements collectifs hors CUMA dans des plates-formes de lavage aides à l'investissement dans les aires de lavage	0 €											
			75 200 €	aide au conseil et appui technique collectif	37 600 €					37 600 €						
			42 000 €	4. aide à l'implantation de haies												
				5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques												
			2 378 000 €	aide à l'investissement en individuel	237 800 €	237 800 €				237 800 €						
			1 950 000 €	aide à l'investissement en collectif (CUMA)	306 250 €	306 250 €				306 250 €						
			1 200 000 €		0 €											
			57 750 €	aide au diagnostic	28 875 €						28 875 €					
	42 500 €	aide à la certification	34 000 €											34 000 €		
			7 245 450 €	Total demande Région	674 525 €	574 050 €	0 €	0 €	574 050 €	66 475 €	0 €	0 €	0 €	0 €	34 000 €	
TOTAL AXE A			13 038 350 €	TOTAL DEMANDE REGION	1 978 350 €	574 050 €	0 €	125 000 €	574 050 €	492 475 €	0 €	0 €	0 €	752 000 €	34 825 €	

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COOUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	REGION	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Invest	3. Conseils	4.Expé	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres		
AXE B : PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DES ENTREPRISES VITI-VINIQUES																	
Action B.1 - Communiquer positivement sur l'attractivité du territoire, la filière viticole et ses métiers	Encourager les chefs d'exploitation à porter un discours attractif Donner une image positive de la filière dans toute la société Attirer des candidats vers les métiers de la viticulture. Rendre attractif le métier dans le territoire	Interprofession, Lycées, ARFV, FAV, FUVV, Vignerons indépendants	8 000 €	1. aide à l'élaboration	4 000 €									4 000 €			
			10 000 €	2. aide à l'élaboration	5 000 €										5 000 €		
			6 000 €	3-4. aide aux frais engagés	3 000 €											3 000 €	
			32 000 €	aide à l'animation	16 000 €											16 000 €	
			1 650 €	aide à la promotion	825 €											825 €	
			57 650 €	Total demande Région	28 825 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 825 €	0 €		
Action B.2- Gérer la ressource Humaine	Mieux comprendre les enjeux des salariés dans la filière viticole Faciliter le recrutement, le management et la gestion de la main d'œuvre	terra vitis, ARFV, CA, FAV, FUVV, ODG, Géhodes	6 000 €	aide à l'embauche d'un stagiaire	3 000 €								3 000 €				
			8 000 €	aide à la rédaction des fiches progrès	4 000 €											4 000 €	
			9 000 €	6. aide à l'organisation	4 500 €	4 500 €											
			23 000 €	Total demande Région	11 500 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	4 000 €		
Action B.3-Trouver et accompagner les futurs installés	Trouver des candidats à la reprise au sein et hors secteur viticole, voire hors agriculture. Accompagner les nouveaux installés post-installation.	CRA-CVL, CA, ARFV FAV, FUVV, ODG,	17 000 €	aide à l'embauche d'un stagiaire	8 500 €								3 000 €		5 500 €		
			17 750 €	aide à la tenue du stand	8 875 €										8 875 €		
			17 000 €	aide à l'embauche d'un stagiaire	8 500 €										3 000 €		5 500 €
			2 750 €	aide à l'animation	1 375 €												1 375 €
			2 750 €	aide à l'animation	1 375 €												1 375 €
			57 250 €	Total demande Région	28 625 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 000 €	8 875 €	13 750 €		
Action B.4 - Accompagner les chefs d'entreprise dans leur transmission	Sensibiliser les chefs d'entreprise par un conseil qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.Aider les viticulteurs à préparer la transmission de leur entreprise. Définir des schémas de transmission pour les entreprises Faciliter les transmissions.	CA, ARFV	57 750 €	aide à la réalisation des entretiens	28 875 €										28 875 €		
			5 500 €	aide à l'animation	2 750 €											2 750 €	
			2 100 €	aide aux outils de financement	0 €												
			1 100 €	aide à l'animation	0 €												
						66 450 €		31 625 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE B			204 350 €	TOTAL DEMANDE REGION	100 575 €	0 €	4 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 000 €	37 700 €	49 375 €		

LIBELLE ACTIONS	OBJECTIFS ACTION	COORDINATEUR	COUT SUR 4 ANS (HT)	DEMANDE FINANCEMENT REGION	REGION	FEADER	0. Communication actions du CAP	1.Animation actions collectives	2. Invest	3. Conseils	4.Expé	5. Transfert	6. Etudes	7. Promotion	8. Autres
AXE C : ACCOMPAGNER LES VITICULTEURS AUX CHANGEMENTS DE PRATIQUES															
Action C.1 - Accompagner les viticulteurs aux changements de pratiques	Concilier le développement économique de la filière et le développement durable	interprofession, CRVD, CA, VinOpôle,	0 €	7. Aide à l'organisation d'un séminaire pour présenter les démarches environnementales	0 €										
			0 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Action C.2 - Communiquer sur l'évolution des pratiques agro-environnementales	Expliquer les bonnes pratiques en termes de respect de l'environnement Savoir communiquer sur ce qui est fait et pourquoi	CRVD, Interprofession, FAV, FUVVC, ODG, IFV, les Vignerons	10 000 €	4. Aide à la communication auprès des vigneron	5 000 €			5 000 €							
			10 000 €		5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE C			10 000 €	TOTAL DEMANDE REGION	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AXE D : ACCOMPAGNER LA FILIERE DANS LES TRANSITIONS PAR LA RECHERCHE ET L'EXPERIMENTATION															
Action D.1- Pérenniser le VinOpôle	Favoriser l'émergence d'actions en apportant une meilleure connaissance de la filière et de ses enjeux pour développer des outils aux professionnels du vin. Favoriser l'innovation en impliquant l'ensemble de la filière régionale sur les plans techniques, économiques et pédagogique.	VinOpôle	113 349 €	Aide à l'animation du VINOPOLE	0 €								0 €		
			113 349 €		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Action D. 2 - Soutenir les compétences et les capacités de R&D	Le développement de programmes d'expérimentations apparait essentiel pour la filière régionale.	IFV Val de Loire	1 600 000 €	aides aux actions de recherche et d'expérimentation et transfert	400 000 €	38 400 €					390 400 €	9 600 €			
			1 600 000 €		400 000 €	38 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 400 €	9 600 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE D			1 713 349 €	TOTAL DEMANDE REGION	400 000 €	38 400 €	0 €	0 €	0 €	0 €	390 400 €	9 600 €	0 €	0 €	0 €
AXE E : COMMUNIQUER ET INFORMER															
Action E.1 - Piloter et communiquer sur le projet de territoire	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions	ARFV	93 200 €	aide à l'animation	0 €										
			4 000 €	prise en charge des coûts de mise en place	4 000 €		4 000 €								
			3 000 €	prise en charge des coûts externes : frais de création,	1 500 €		1 500 €								
			32 000 €	aides à la mise en place des journées régionales	16 000 €		16 000 €								
			132 200 €		21 500 €	0 €	21 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL AXE E			132 200 €	TOTAL DEMANDE REGION	21 500 €	0 €	21 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL			15 098 249 €		2 505 425 €	612 450 €	26 000 €	130 000 €	574 050 €	492 475 €	390 400 €	9 600 €	9 000 €	789 700 €	84 200 €
	Total coût CAP FILIERE 3G		15 098 249 €												
	Montant proposé Région (yc loi NoTRe, CUMA tours anti-gel)		2 505 425 €												
	Montant prévisionnel FEADER		612 450 €												

FICHE D'ANALYSE DU CAP « VITICULTURE 3G » 2018/2022 au regard de l'objectif prioritaire « Accompagner la transition agro-écologique »

Rappel : définition de l'agro-écologie		
<p>Le ministère de l'agriculture a souhaité depuis 2012 décliner en l'adaptant à l'agriculture française le concept d'agro-écologie. Suite au travail mené par l'INRA, le concept a deux dimensions et a été ainsi formulé par le ministère :</p> <p>Il s'agit de faire progresser la performance économique, la performance environnementale (la réduction de l'empreinte écologique) et la qualité sociale des systèmes de production.</p> <p>Au-delà de cette triple performance, l'agro-écologie est en même temps une méthode de travail ou une façon de penser l'agriculture : une approche globale de l'exploitation agricole et une réflexion collective et territoriale.</p>		
Critères		Réponses
1 – La transition agro-écologique est une priorité de la stratégie et des enjeux de la filière	Analyse de la stratégie et des enjeux de la filière au regard de la transition agro-écologique	Oui L'enjeu 4 est « d'accompagner la filière dans la transition agro-écologique »
2 – La transition agro-écologique est une priorité du programme d'actions : analyse des types d'actions favorables à l'agro-écologie, telles que définies par le Ministère de l'agriculture dans le projet agroécologique, prévues dans le contrat de filière : actions visant à ...	Favoriser l'approche système de l'exploitation agricole	A.2 « Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale »
	Valoriser des échanges et réflexions au sein de collectifs	C.1 « Accompagner les viticulteurs aux changements de pratiques ». D.1 « Pérenniser le VinOpôle » D.2 « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et développement »
	Favoriser le lien au territoire par l'articulation entre production, transformation et distribution	A.2 « Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale » A.3 « Accompagner les entreprises dans de nouveaux débouchés en misant sur la notoriété des vins du Val de Loire »
	Améliorer la performance sociale (conditions de travail, ergonomie, emploi...)	B.1 « Communiquer positivement sur l'attractivité du territoire, la filière viticole et ses métiers » B.2 « Gérer la ressource humaine »
	Conseiller les agriculteurs pour les accompagner dans cette transition	C.1 « Accompagner les viticulteurs aux changements de pratiques » C.2 « Communiquer sur l'évolution des pratiques agro-environnementales » D.2 « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et développement »

	Accompagner les investissements favorables à la transition agro-écologique	A.4 « Accompagner les investissements » : matériels favorisant l'évolution des pratiques environnementales, solutions alternatives aux produits phytosanitaires implantation de haies, certification agro-environnementales
	Encourager l'agriculture biologique	Non
	Encourager des exploitations agricoles plus autonomes et résilientes qui diminuent leur empreinte écologique par rapport à la réduction des émissions de gaz à effet de serres, à l'énergie, à la consommation d'eau, aux échanges entre éleveurs et céréaliers, à la mise au point de matériel et équipements moins polluants et plus ergonomiques, à la recherche de nouveaux débouchés, à l'accroissement de la biodiversité fonctionnelle, la reconquête de biodiversité naturelle	A.4. « Investissements » idem
	Réduire l'utilisation des phytosanitaires	A.4. « Investissements » idem D.2 « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et développement »
	Diminuer les recours aux antibiotiques vétérinaires	Sans objet
	Permettre une meilleure gestion des terres et des sols en travaillant sur le stock de carbone et la biodiversité des sols	Non
	Développer l'agroforesterie et autres systèmes de production très performants sur le plan environnemental (permaculture...)	Non
	Sélectionner des semences et plants adaptées aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux (dont changement climatique)	A.1 « Pérenniser le vignoble » : déclinaison de la démarche CEPS-SICAVAC sur les cépages volontaires
	Encourager l'apiculture	Non
3 – La transition agro-écologique est traduite dans les financements du contrat de filière	Le projet global est agro-écologique	Oui
	Des actions spécifiques relèvent de la transition agro-écologique	L'ensemble des actions de l'axe C « Accompagner la filière dans la transition agro-écologique »

	Des bonifications des aides pour les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie sont proposées	Non
4 – Le CAP filière présente des actions antagonistes sur la transition agro-écologique		Non
Analyse générale du contrat de filière au regard de la transition agro-écologique par la direction de l'agriculture : La transition agro-écologique est au cœur du projet. Ce CAP est résolument tourné vers l'accompagnement au changement de pratiques à travers des actions individuelles et collectives.		